



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

TARN-ET-GARONNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°82-2019-031

PUBLIÉ LE 14 JUIN 2019

Sommaire

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2019-06-11-001 - Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline Platel, sous préfète de l'arrondissement de Castelsarrasin assurant la suppléance du Préfet Tarn et Garonne (1 page)

Page 3

Préfecture de Tarn-et-Garonne

82-2019-06-11-001

**Arrêté portant délégation de signature à Mme Céline
Platel, sous préfète de l'arrondissement de Castelsarrasin
assurant la suppléance du Préfet Tarn et Garonne**
*délégation de signature à Mme Céline Platel, sous préfète arrondissement Castelsarrasin -
suppléance du Préfet 82*

PREFET DE TARN-ET-GARONNE

ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
à Madame Céline Platel, sous-préfète de Castelsarrasin
assurant la suppléance du préfet de Tarn-et-Garonne

Le préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n° 2004-374 modifié du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de M. Pierre BESNARD, préfet de Tarn-et-Garonne,

Vu le décret du 1^{er} août 2017 portant nomination de Mme Céline PLATEL en qualité de sous-préfète de Castelsarrasin,

Considérant que M. Pierre BESNARD, préfet, sera en déplacement hors du département du samedi 15 juin 2019 (8h00) au lundi 17 juin 2019 (8h00), ainsi que le secrétaire général de la préfecture,

Sur proposition du secrétaire général,

A R R E T E

Article 1er : La suppléance de M. Pierre BESNARD, préfet, sera assurée par Mme Céline Platel, sous-préfète de Castelsarrasin, du samedi 15 juin 2019 (8h00) au lundi 17 juin 2019 (8h00),

Article 2 : Pendant cette période de suppléance, délégation est donnée à Mme Céline Platel, sous-préfète de Castelsarrasin, pour signer tous les arrêtés, décisions, circulaires, rapports, correspondances et documents relevant des attributions de l'État dans le département de Tarn-et-Garonne, à l'exception des arrêtés de conflit.

Article 3 : La sous-préfète de Castelsarrasin et l'administrateur général des finances publiques de Tarn-et-Garonne sont chargés, chacune en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Tarn-et-Garonne.

Montauban, le 17 JUIN 2019

Le préfet

Pierre BESNARD